

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Rédactions, — . . . . .	30
Paix divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
24 Juillet 1873.

## LA SÉANCE DE LUNDI.

Les interpellateurs ont obtenu tout le succès qu'ils se pouvaient promettre.

Deux cent soixante-dix « honorables » ont fait cortège à M. Jules Favre. Quatre cents voix ont relevé l'outrageant défi que cet homme sans pudeur avait osé porter à la ligue des gens de bien.

Comprend-on maintenant quel intérêt avait M. Thiers à déconseiller cette fanfaronnade ? Sans doute, il est aveuglé, lui aussi, mais non au point de se faire illusion sur le crédit du premier des Jules ou sur l'influence qu'il conserve lui-même, ou sur l'horreur manifeste que la France éprouva toujours pour les doctrines et les hommes de la Révolution.

Au fond, c'est là-dessus que portait uniquement et que s'est tenu le débat entre les hommes de gauche et le gouvernement. De question politique, à proprement parler, il n'y en avait pas, et s'il s'en était élevé, la seule présence de M. Jules Favre eût suffi pour la faire tourner aussitôt en une question de moralité publique et rallier de ce chef, contre l'impudent orateur, l'universalité des honnêtes gens.

Du reste, il semblait que les plus osés parmi la radicaillerie en eussent le sentiment, et qu'ils se trouvaient à la gêne, eux aussi, de se voir défendus par un tel avocat.

Pour lui, il semblait fier d'aller au-devant de cette honte, et de la porter d'un front superbe. Sa face blême s'illuminait comme de l'éclat d'un dernier scandale. A l'accent de sa parole stridente, à l'éclair sinistre de son œil dardant la haine, on eût dit qu'il se faisait comme une joie malsaine de braver jusqu'au bout le flot d'indignation tout prêt à l'engloutir.

Il n'a donc pas cédé. Ni le silence effrayant au milieu duquel il s'est débattu durant plus d'une demi-heure ; ni le tumulte d'interruptions qu'ensuite il a provoquées ; ni les interpellations sanglantes qu'il s'attirait à chaque pas et dont chacune le devait foudroyer, rien de tout cela ne l'a détourné de son œuvre. AUG. ROUSSEL.

Il est bien inutile de dire que l'interpellation de M. Jules Favre n'a été qu'un coup d'épée dans l'eau ; on savait d'avance que l'entreprise du négociateur de Versailles tournerait à sa confusion. Elle y a tourné ; mais il n'en est plus à compter ses hontes.

Cette majorité de 44 voix, qu'on trouvait naguère encore si chétive, a singulièrement grossi en deux mois, et M. Lepère, l'arrogant M. Lepère lui-même, serait bien mal venu aujourd'hui à lui reprocher sa maigreur. 400 voix contre 270 ont proclamé que le gouvernement avait la confiance de la Chambre. Les 44 voix en sont à 130, et encore une partie du centre gauche s'est absentée.

Lorsque MM. Casimir Périer, Waddington, Bérenger et quelques-uns de leurs collègues auront compris qu'on ne pactise ni de près ni de loin avec M. Jules Favre, la fête sera complète ; le gouvernement aura ses 450 voix.

Cela établi, il faut reconnaître que la séance n'a présenté qu'un médiocre intérêt. Au début, lorsque M. Jules Favre vieillit,

l'œil cerné, la face bilieuse, est monté à la tribune, lorsque sa parole de fiel a commencé à couler de ses lèvres tordues, il y a eu un moment d'émotion. On observait de quel front l'auteur impuni de tant de méfaits divers allait soutenir son rôle d'accusateur, et jusqu'où il pousserait le cynisme. Il l'a poussé jusqu'à une limite qui a paru extrême à quelques-uns, mais qui n'est qu'ordinaire pour lui.

Le discours de M. de Broglie, dit M. Daniel Renou dans *Paris Journal*, n'est pas ce que nous aurions voulu. Il a dit simplement qu'il ne parlait pas pour M. Jules Favre, mais pour l'Assemblée.

Le vice-président du conseil a rappelé la signification du vote et de la révolution du 24 mai : union des forces conservatrices sous un gouvernement énergique, ajournement de cette question de forme et d'étiquette qui tient si fort au cœur des républicains, restauration complète de la souveraineté de l'Assemblée. Il a montré et démontré que cette prétendue coalition, dont on se fait un grief contre la majorité, recèle plus d'union et de force véritable que ce sac-menteur sur lequel on a inscrit l'épithète de République. Le fait est qu'ils sont curieux, ces gens qui ont vingt-cinq républiques, et qui nous reprochent de flotter entre trois monarchies. Elle est jolie leur échelle républicaine qui commence à M. Thiers pour finir à l'honorable M. Vermesch en passant par MM. Grévy, Gambetta, Challemel-Lacour, Ordinaire et Ranc ! Laissons cela ; plus on monte, plus les échelons se tachent de boue et de sang. L'Assemblée l'a compris, et elle a remis M. Jules Favre non pas à sa place (on ne l'y mettra jamais complètement), mais enfin à une place fort subalterne, où il fera bien de se tenir. Que les applaudissements des siens ne lui ôtent pas ce qui lui reste de raison !

## Chronique générale.

L'ordre du jour des dernières séances de l'Assemblée est considérable et promet des séances très-intéressantes.

Immédiatement la discussion du projet de loi relatif à la construction de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre ; puis le projet de loi sur les contributions directes, détaché du budget de 1874 ; aujourd'hui jeudi, discussion du projet Ernoul ; vendredi, troisième lecture du projet d'organisation de l'armée, et enfin samedi, discussion de la pétition de M. Trochu, s'il y a lieu.

Les bureaux se sont réunis avant-hier pour nommer leurs présidents et leurs secrétaires. Voici les noms des élus dans les quinze bureaux :

1. — M. Raudot, président ; M. Desjardins, secrétaire.
2. — M. le comte Jaubert, président ; M. Arthur Legrand, secrétaire.
3. — M. le vice-amiral Saisset, président ; M. de Tarteron, secrétaire.
4. — M. le baron de Larcy, président ; M. Amédée Lefèvre-Pontalis, secrétaire.
5. — M. le comte Daru, président ; M. le marquis Costa de Beauregard, secrétaire.
6. — M. Kolb-Bernard, président ; M. Arthur de Chabaud-Latour, secrétaire.
7. — M. Albert Grévy, président ; M. Warnier (Marne), secrétaire.
8. — M. le marquis d'Andelarre, prési-

dent ; M. le vicomte Blin de Bourdon, secrétaire.

9. — M. Baze, président ; M. le comte de Legge, secrétaire.

10. — M. le comte de Kergorlay, président ; M. le vicomte d'Haussonville, secrétaire.

11. — M. Piou, président ; M. Gueidan, secrétaire.

12. — M. le marquis de Mortemart, président ; M. des Rotours, secrétaire.

13. — M. Chesnelong, président ; M. Paul Besson, secrétaire.

14. — M. Gillon, président ; M. le marquis de Valfons, secrétaire.

15. — M. Depasse, président ; M. Vandier, secrétaire.

Dans le 7<sup>e</sup> bureau seul la gauche a pu faire passer ses candidats.

On lit dans *Paris-Journal* :

Le gouvernement, à notre avis, doit des remerciements à M. Jules Favre et à ceux qui l'ont poussé à maintenir son interpellation. Si la gauche se fût abstenue de toute discussion politique, on aurait pu, pendant trois mois, user et abuser des quatorze voix du 24 mai. Aujourd'hui, il faudra parler des 130, et si nos souvenirs sont exacts, M. Thiers n'a jamais eu, depuis deux ans, une majorité aussi considérable. Les quatorze voix ont fait des petits dans l'Assemblée ; nous verrons, après les prochaines élections partielles, si les radicaux seront aussi empoussiés qu'aujourd'hui à demander la dissolution.

Ils le disent, sans doute, mais nous ne croyons pas à leur sincérité.

Plusieurs députés s'attendaient à voir couler des larmes à cette séance de lundi. Il paraît que la source est tarie.

La révocation de M. Rampont, directeur général des postes, si souvent annoncée, paraît aujourd'hui définitive. M. Rampont sera remplacé par M. Lelibon, administrateur des postes.

Le tableau officiel des recettes pour le premier semestre de 1873 a mis une fois de plus en défaut la perspicacité financière de M. Thiers. Il avait affirmé, et on l'avait cru sur parole, que le rendement des boissons, des allumettes, des poudres et des lettres serait beaucoup plus considérable cette année que la précédente ; malheureusement il se trompait, comme il s'est si souvent trompé. Les chiffres inexorables constatent que sur les boissons, au lieu d'une augmentation, il y a une diminution de 12 millions 217,000 fr. ; sur les allumettes, 3,097,000 fr. Sur les poudres et les lettres, près de 7 millions.

En tout, 22 millions.

L'ex-président de la République est allé, comme on sait, faire une petite tournée à Anzin, et dans le parcours du voyage il a reçu les félicitations et les compliments de quelques républicains. On a même invité M. Thiers à plusieurs banquets, espérant sans doute qu'il y prendrait la parole, mais il a eu le bon esprit de refuser.

Il aurait même dit à son fidèle Barthéle-

my Saint-Hilaire, qui, avec son tact ordinaire, le pressait d'accepter :

— Est-ce que vous vous imaginez par hasard que je vais m'amuser à doubler Gambetta ?

On parle d'une lettre de M. Ranc, adressée depuis quelques jours à M. le maréchal de Mac-Mahon. Cette lettre ne pouvant sans doute être publiée sera jointe au dossier du procès.

La gauche, battue mardi dans sa demande d'interpellation sur les actes du préfet du Rhône, déposera aujourd'hui un projet de loi ou de modifications au règlement, limitant à un mois au maximum le délai qui s'écoulera entre le dépôt et la discussion d'une interpellation.

La commission des marchés a tenu deux séances avant-hier pour achever la lecture du rapport de M. le comte Rampont, sur les marchés passés par la commission d'armement. Ce rapport sera déposé, et la commission des marchés aura terminé la partie intérieure de ses travaux ; elle n'aura plus qu'à soutenir devant l'Assemblée les conclusions de ses rapports.

On a distribué mardi le rapport de M. Depyre au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à accorder à la commission de permanence le droit d'autoriser la poursuite des délits d'offense commis contre l'Assemblée nationale pendant sa prorogation.

Le rapport conclut en proposant à l'adoption de l'Assemblée le projet de loi suivant :

La commission de permanence exercera, pendant les vacances de l'Assemblée nationale, le droit qui est attribué à l'Assemblée elle-même par l'article 2 de la loi du 26 mars 1849.

On lit dans la *Liberté* :

Voici la liste arrêtée par les délégués des trois groupes des membres de la droite, proposés pour être membres de la Commission de permanence :

MM. Baragnon, Raoul Duval, Depyre, Cornélius de Witt, Banneville, Larocheffoucauld-Bisaccia, Larochejacquelein, Hamille, Lefebvre-Pontalis, Johnston, Castellane, Haentjens, Saint-Pierre, Jouvencel, Lestourgis, de Kergorlay, d'Abboville, Lambert Sainte-Croix, de Meaux, du Temple, Roger (du Nord), Changarnier, Dahirel, Kerdrel et général Robert.

On assure que la réunion du conseil supérieur du commerce, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été ajournée indéfiniment, c'est-à-dire jusqu'après les vacances parlementaires. Cet ajournement serait motivé d'abord sur la nécessité de procéder à un complément d'enquête au sujet des questions commerciales soumises à l'examen du conseil, et aussi sur l'ajournement de l'importante question des sucres, accordé à l'Angleterre sur sa demande expresse.

Il paraît que le conseil supérieur de l'instruction publique aurait aussi décidé d'a-



journer l'examen des réformes de M. Jules Simon jusqu'après la rentrée des classes, et que, par suite, la réouverture de l'année scolaire aurait lieu sur les bases actuelles. Le conseil s'occupe actuellement de la quantité d'heures de travail exigée des élèves des lycées.

\*\*\*

Les radicaux voient avec désespoir le peu de goût que manifeste la population parisienne pour les agitations politiques, même dans les faubourgs sur lesquels ils comptaient le plus. Afin de réchauffer cette ardeur qui s'éteint, ils envoient depuis quelques jours dans les ateliers des émissaires chargés de surexciter l'opinion en déclarant que la République est en danger.

\*\*\*

Un officier vient d'être chargé par M. le ministre de la guerre de se rendre à Compiègne et de prendre les dispositions nécessaires pour approprier les diverses parties du château aux prochaines séances du conseil de guerre devant lequel se présentera le maréchal Bazaine.

\*\*\*

Le prince Napoléon est arrivé à Paris. Il a pris le train à Genève et a débarqué à la gare de Lyon.

On affirme que le prince Napoléon serait dans l'intention de poursuivre devant le Conseil d'Etat une demande en réintégration dans son grade de général de division.

\*\*\*

Quelques désordres ont eu lieu à Reithel, mercredi soir, après l'entrée des troupes françaises.

Des jeunes filles, signalées pour avoir eu des relations avec les Allemands, s'étant présentées devant les baraquements occupés par les soldats français, furent huées par la foule et durent prendre la fuite.

Les têtes ne tardèrent pas à s'échauffer, et de nombreux groupes de jeunes gens se mirent à parcourir plusieurs quartiers de la ville, s'arrêtant devant des maisons désignées et proférant des cris et des injures contre les personnes qui les habitent. Des pierres ont été lancées contre les fenêtres et les carreaux furent brisés.

Des scènes de désordres ont tenu la population de Reithel en émoi pendant plusieurs heures, et ce n'est que vers dix heures du soir que la gendarmerie et la police sont parvenues à rétablir l'ordre. Quelques meneurs ont été arrêtés à la suite de l'enquête.

Le conseil municipal s'est réuni le lendemain et a décidé, à l'unanimité, d'adresser à la population une proclamation pour blâmer énergiquement les scènes de la veille.

## ÉVACUATION DU TERRITOIRE.

Voici l'itinéraire des troupes françaises du 4<sup>e</sup> corps d'armée qui doivent tenir garnison dans les départements de l'Est :

### Meurthe-et-Moselle.

Une compagnie du 26<sup>e</sup> de ligne arrivera à Nancy le 2 août ; deux autres compagnies du même régiment arriveront le 5.

Deux compagnies du 26<sup>e</sup> arriveront à Toul le 4 août.

Une demi-compagnie du même régiment à St-Nicolas-de-Port le 2 août.

Une demi-compagnie du 69<sup>e</sup> arrivera à Baccarat le 29 juillet.

Une demi-compagnie du même corps arrivera à Blâmont le 1<sup>er</sup> août.

Trois compagnies du même corps arriveront à Lunéville le 5 août.

Une compagnie du 94<sup>e</sup> arrivera à Pont-à-Mousson le 5 août.

Une compagnie du 106<sup>e</sup> arrivera à Longuyon et à Longwy le 3 août.

### Vosges.

Une demi-compagnie du 94<sup>e</sup> de ligne arrivera à Neufchâteau le 25 juillet.

Une demi-compagnie du 26<sup>e</sup> de ligne à Charmes le 28 juillet.

Une demi-compagnie du 69<sup>e</sup> de ligne à Raon-l'Étape le 29 juillet.

Une demi-compagnie du même régiment à Rambervilliers le 30 juillet.

Une compagnie du même régiment à St-Dié le 3 août.

Une demi-compagnie du 40<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied à Mirecourt le 26 juillet.

Une demi-compagnie du même bataillon à Bains le 27 juillet.

Une demi-compagnie du même régiment à Remirecourt le 28 juillet.

Une compagnie du même bataillon à Epinal le 30 juillet.

Une demi-compagnie du même bataillon à Bruyères le 31 juillet.

### Meuse.

Une compagnie du 94<sup>e</sup> de ligne arrivera à Bar-le-Duc le 24 juillet.

Une demi-compagnie du même régiment à Ligny le 24 juillet.

Une demi-compagnie du même régiment à Vaucouleurs le 25 juillet.

Une compagnie du même régiment à Commercy le 25 juillet.

Une compagnie du même régiment à Clermont le 16 juillet.

Une compagnie du 106<sup>e</sup> de ligne à Montmédy le 26 juillet.

### Belfort.

La garnison de Belfort arrivera le 6 août et se composera de trois compagnies du 33<sup>e</sup> de ligne.

On écrit de Nancy :

« L'évacuation se fait avec un grand ordre et une ponctuelle exactitude, sur tous les points, aux heures annoncées ; jusqu'ici il n'y a pas eu un incident fâcheux, pas un cri, pas une insulte, ni d'un côté ni de l'autre. Les gendarmes mobiles (500 hommes) dont M. le comte de Saint-Vallier, commissaire extraordinaire du gouvernement français, avait demandé l'envoi pour assurer la sécurité des derniers jours de l'occupation et de l'intervalle entre le départ des Prussiens et l'arrivée des soldats de ligne français sont arrivés hier et ce matin, tout s'est passé tranquillement sans manifestation, les hommes sont repartis entre les diverses destinations qui leur ont été assignées.

« Nos détachements de ligne commencent à arriver à leur tour dans les localités évacuées ; ils sont déjà installés à Rocroy, Reithel, Vouziers ; dans trois jours les Ardennes tout entières seront complètement affranchies de l'occupation étrangère et gardées par des soldats français. »

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre ayant décidé que le prochain appel des engagés conditionnels d'un an aurait lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1873, les diverses opérations qui se rapportent à cet appel seront effectuées aux dates suivantes :

1<sup>o</sup> Les dates d'admission à l'examen prévu par l'article 54 devront être adressées aux préfets du 15 juillet au 31 août prochain ;

2<sup>o</sup> Les examens professionnels commenceront le 11 septembre et devront être terminés le 25 du même mois.

Les engagements ne pouvant être souscrits avant l'âge de dix-huit ans, les jeunes gens nés le 1<sup>er</sup> novembre 1855, et postérieurement, ne seront pas admis à bénéficier du volontariat d'un an.

Ceux qui auront atteint l'âge de dix-huit ans avant le 1<sup>er</sup> novembre 1873 pourront être reçus à se faire visiter, et à passer, s'il y a lieu, les examens professionnels, sauf à ne contracter l'engagement que le jour où ils auront l'âge requis.

\*\*\*

Le sac de l'infanterie anglaise, modifié par un officier français, vient d'être définitivement adopté pour nos troupes.

La suppression de la tente-abri et des piquets a également été décidée.

Le poids porté par le soldat en campagne sera maintenant réduit à vingt-cinq kilogrammes au lieu de trente-deux, jugé, avec raison, comme excessif.

\*\*\*

On élabore en ce moment, au ministère de la guerre, un projet pour la création d'une académie de musique pour l'armée.

On choisirait dans les régiments tous les soldats auxquels on reconnaît les aptitudes pour la musique, et ils seraient envoyés à cette académie pour faire leurs études ; une fois que leur éducation musicale permettrait de le faire, on les verserait dans les musiques des régiments.

Un comité serait institué pour le choix du répertoire et pour la composition des

morceaux destinés à l'armée ; les parties seraient envoyées aux chefs de musique.

## Nouvelles extérieures.

### ESPAGNE.

L'entrée du Roi Charles VII en Espagne a été saluée, comme il convenait, par un brillant fait d'armes, par un grand succès.

Après trente-cinq heures d'une lutte opiniâtre, l'Infant Don Alphonse a emporté d'assaut la ville d'Igualada, près de Barcelone. La garnison, avec ses canons, ses armes et ses équipements, est demeurée, dans ses mains, prisonnière de guerre.

Ces nouvelles saisissantes excitent en France des mouvements d'opinion naturellement fort divers. Nos amis se réjouissent, et à bien juste titre ; nos adversaires politiques s'inquiètent, comme d'un présage, et il semble que le triomphe du droit, même chez une nation voisine, leur apparaisse comme le plus terrible des dangers, la plus effroyable des menaces.

Ce qui a le don de les irriter, c'est que, grâce à Dieu, en Espagne la situation est aujourd'hui parfaitement nette ; il n'y a place ni pour l'équivoque, ni pour les honteuses transactions des moyens termes. Le duel est engagé entre le principe de salut et le principe de destruction, entre l'autorité gardienne tutélaire des libertés légitimes et la licence démagogique nourricière de tous les despotismes féroces, entre la Monarchie et la Révolution.

La bannière de la nation est fièrement levée par le Roi, et tout Espagnol y peut lire la devise de ses pères : DIEU, PATRIE, ROI.

La Commune, dite aussi République, avec ses rhéteurs coupables et ses bandits sans foi ni loi, arbore son étendard cosmopolite où, dans le sang et la boue, on ne trouve inscrits que des noms odieux : PILLAGE, INCENDIE, ATHEÏSME, MORT.

Il faut prendre parti, et il n'y a pas d'expédients à chercher pour mêler le cordial et le poison. C'est pourtant la suprême ressource de certains habiles ; c'est le beau conseil qu'ils donnent au peuple malade de Révolution. Etant admis, et l'évidence en est matérielle, que la Révolution fait mourir, que la Monarchie fait vivre, ces admirables doctrinaires voient le comble de l'art dans une mixture proportionnelle qui leur procure un breuvage qui ne tue pas, mais qui ne guérit pas non plus. C'est le chef-d'œuvre des idées moyennes, si chères à certain parti, et qui ne sauraient réclamer le respect même au titre de leurs infortunes, car elles ont toujours entraîné dans leurs ruines sans gloire les nations qu'elles ont affadiées et perdues.

La Presse, le Soir, qui n'est que médiocrement républicain en Espagne, le Journal de Paris se désolent et ne cachent point leur dépit ; la Péninsule appartient aujourd'hui à ceux qui luttent, à ceux qui ont du sang à répandre. Pour donner son sang, pour sacrifier sa vie, il faut des convictions profondes ou des convoitises effrénées ; on ne se fait pas tuer pour de mesquines combinaisons de politique. Il faut la foi qui fait les martyrs ou l'audace qui arme les brigands.

Voici les dernières dépêches venues par télégraphie privée :

Perpignan, 24 juillet, 3 h. 20 soir.

L'infant don Alphonse et Saballs viennent de remporter une brillante victoire à Igualada.

Huit cents républicains sont tombés en leur pouvoir, ainsi qu'une grande quantité d'armes et de munitions.

Perpignan, 7 h. 30 soir.

Igualada a été pris d'assaut par les carlistes, sous les ordres de l'infant, après trente-cinq heures de combat. L'attaque a été héroïque, la résistance désespérée.

La colonne républicaine de secours a été anéantie. La garnison, composée de 4,800 hommes, tuée ou prisonnière.

Ces renseignements sont communiqués par dépêche officielle.

Voici les dernières dépêches de l'Agence Havas :

Perpignan, 23 juillet, 7 h. 30, mat.

On écrit de Barcelone :

On craint que l'arrivée du corps de l'infortuné général Cabrinety ne soit le signal

de quelques manifestations hostiles contre le gouvernement de Madrid, et d'une tentative de déclaration d'indépendance de la ville de Barcelone. On est dans une grande anxiété ; la plupart des personnes aisées quittent la ville.

Madrid, 22 juillet, soir.

Les Cortès ont approuvé le projet de contribution de guerre à percevoir spécialement sur les contribuables carlistes.

La minorité publiera un manifeste condamnant la politique du gouvernement.

2 capitaines-généraux et 24 lieutenants-généraux se sont réunis au ministère de la guerre pour discuter un plan de campagne afin de réprimer les insurrections.

Bayonne, 22 juillet, soir.

On dit que deux colonnes de réguliers venant de Pampelune seraient arrivées à Elizondo pour renforcer la garnison.

Les forces totales des carlistes dans tout le nord de l'Espagne, de la Catalogne aux provinces basques, seraient, dit-on, de 30,000 hommes. Ils auraient reçu d'Angleterre des armes en quantité et même des canons débarqués à Lequeitio.

Hendaye, 22 juillet, soir.

Le Chamois a quitté hier matin Saint-Sébastien pour aller prendre à Santander le marquis de Bouillé.

On dit que de la frontière à proximité de Pampelune, le seul point non occupé par les carlistes est Elizondo, et qu'il sera prochainement attaqué. Don Carlos, ajoute-t-on, serait à Magaire.

### ALLEMAGNE.

Le Reichsanzeiger publie enfin la loi établissant l'unité monétaire dans l'empire allemand. Elle a été sanctionnée par l'empereur à Ems. Désormais, l'Allemagne n'aura plus qu'une monnaie unique aux armes de l'empire, du même titre, du même nom et de la même valeur légale dans toute l'étendue de la Confédération.

L'unité monétaire est le marc (4 fr. 25) ; les pièces d'or sont de 5, 10 et 25 marcs ; les monnaies divisionnaires d'argent sont les pièces de 5 marcs (6 fr. 24), 2 marcs (2 fr. 50), 1 marc, 1/2 marc (50 pfennig) et 1/5 de marc (20 pfennig). Les pièces de 10 et 5 pfennig seront en nickel ; celles de 2 et 1 pfennig en cuivre. Le Parlement n'ayant pu obtenir de leur substituer des pièces en bronze.

La loi contient les dispositions relatives à la démonétisation des monnaies actuelles qui seront retirées de la circulation à mesure de l'émission des monnaies impériales. Celles-ci, quoique absolument identiques pour la forme et la dénomination, portent cependant, par suite d'une concession faite aux prérogatives particularistes, l'effigie des souverains confédérés ou les armes des villes libres qui en feront l'émission. Ces monnaies sont émises sous la garantie de l'empire, et la quantité à émettre est réglée par la loi. La mise hors de cours de toutes les autres monnaies en circulation et des monnaies étrangères est réglée par une ordonnance impériale, sur l'avis conforme du conseil fédéral.

L'article 18 de la loi, qui a été l'objet d'une longue discussion au Parlement, et a failli en compromettre le sort, dispose qu'à partir de 1876 tous les billets des banques autorisées devront être convertis en billets exprimés en valeur de l'empire. A cette date le papier-monnaie émis par les divers Etats devra être retiré de la circulation, et pourra être converti, en vertu d'une loi impériale, en papier-monnaie de l'empire, dont le chiffre sera déterminé en proportion de la population.

## Assemblée Nationale.

Séance du 22 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

M. Millaud demande à interpellier le gouvernement (Exclamations) sur les mesures de rigueur aussi inopportunes qu'illégales prises contre la presse dans le département du Rhône.

Il demande que la discussion soit fixée à samedi.

M. Beulé, ministre de l'intérieur. — A l'occasion de la discussion de l'interpellation d'hier, je pensais que toutes les questions de la politique intérieure pourraient être traitées. (Bruit à gauche.) Et pour mon compte, j'étais disposé à répondre à toutes



celles qui auraient été relatives au ministère de l'intérieur : le pays a été assez agité par l'interpellation discutée hier, je demande la remise à six mois.

*M. Millaud.* — M. le président ne m'accordant pas la parole...

*M. le président.* — Parce que le règlement le défend.

*M. Millaud.* — J'insiste sur la date de samedi ; il s'agit d'une question de propriété.

*M. le président.* — Je mets aux voix la date proposée par M. Millaud. (Tumulte prolongé à gauche.) M. Tolain se fait rappeler à l'ordre par le président. Il est extraordinaire de voir certaines personnes mettre systématiquement le président hors d'état de poser les questions. (Applaudissements à droite.)

*M. Arago.* — Toutes les fois que deux dates sont en présence, on met aux voix la date la plus éloignée ; je demande qu'on se conforme aux précédents, et je suis curieux de savoir ce que vous déciderez.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle renvoie l'interpellation à six mois.

*M. Tolain.* — M. le président nous a accusé de parti pris. Nous avons vu hier des choses plus extraordinaires, M. le vice-président du conseil mettant la minorité de l'Assemblée hors l'Assemblée elle-même.

*M. le général du Barail,* ministre de la guerre, dépose un projet de loi tendant à ce que l'on puisse ajouter un ou deux juges aux conseils de guerre, quand la longueur présumée des débats le rendra nécessaire ; il demande l'urgence, qui est mise aux voix et prononcée.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église à Paris (18<sup>e</sup> arrondissement.)

*M. de Belcastel.* — La commission avait cru pouvoir ajouter à la note de l'article 1<sup>er</sup> le vocable de l'église et quelques considérations de nature à appeler sur la France les bénédictions divines.

Certains de nos collègues ont pensé, pour certains scrupules, qu'il n'y avait pas lieu de rien ajouter à l'article ; nous avons respecté ces scrupules sans les partager et nous y avons fait droit, mais nous leur demandons d'accepter que la fin de l'article constate que l'archevêque de Paris, auquel nous nous associons par la pensée, construit cet édifice pour attirer sur la France et spécialement sur la capitale la miséricorde divine. La France est née sur un champ de bataille d'un acte de foi (Bruit à gauche.) Et croyez-vous que l'Angleterre et les Etats-Unis quand ils se prosternent aux pieds de Dieu nuisent à la liberté ? (Bravos à droite.)

*M. Baze* désavoue, au nom de la commission, les paroles prononcées par M. de Belcastel.

*M. de Belcastel.* — Jusqu'à preuve contraire, je crois avoir été l'organe de la majorité de la commission. (Mouvement et bruit.)

*M. de Pressensé* proteste contre l'intrusion de l'Assemblée dans les questions religieuses, qui ne se résolvent pas par des coups de majorité ; on veut établir non pas une religion d'Etat, mais une dévotion d'Etat ; il engage l'Assemblée à ne pas sortir du terrain juridique.

*M. de la Bassettière* défend le projet de la commission.

*M. Bertaud* signale une grave question de droit public ; il reproche au projet de confondre les droits de l'Eglise et ceux de l'Etat ; décider que l'édifice construit en vertu de la loi appartiendra à l'archevêché, c'est violer notre droit public ; il développe longuement cette thèse.

Il repousse toute assimilation de l'archevêché avec les fabriques ; il prétend que voter la loi serait biffer d'un trait tout ce qui s'est fait depuis 1789 ; il rappelle ce qui s'est passé en 1837, lors de la reconstruction du palais archiepiscopal de Paris : il expose que les principes qu'il soutient ont été relatés dans des circulaires de M. de Falloux.

Il demande que le montant des souscriptions soit supérieur d'un quart au chiffre du devis, afin que la construction ne soit pas interrompue.

Il termine en disant que le droit d'expropriation ne peut être exercé que par l'Etat, le département ou la commune, et en faisant une citation de M. Guizot, condamnant l'indifférence en matière de religion. (Bravos ! à gauche.)

*M. Balbie,* ministre de l'instruction publique. — Pourquoi l'archevêché ne pourrait-il pas posséder une église quand les consistoires protestants et israélites possèdent des temples et des synagogues ? (Interruption à gauche.) L'orateur réfute un à un les arguments juridiques présentés par M. Bertaud.

Puis élargissant la question, il proteste contre les calomnies dirigées contre le gouvernement qu'on accuse d'être clérical ; le gouvernement pro-

légera les intérêts religieux de tous ; mais il repousse toute idée d'intolérance. Après une courte réplique de M. Bertaud, M. Corbon demande la remise à demain ; cette remise n'est pas prononcée.

*M. Corbon* prononce un discours dont nous n'entendons pas un mot pour démontrer qu'édifier une église à Montmartre sera nuisible pour la religion.

La clôture de la discussion générale est adoptée.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle passera à la discussion des articles.

Le renvoi de la discussion est mis aux voix et prononcé.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les personnes qui voudraient souscrire aux courses de Saumur sont priées de se présenter, sans retard, soit chez M. Emile Proust, secrétaire de la Société, rue de Bordeaux, soit chez le concierge de la Mairie.

La distribution des prix de l'Ecole mutuelle aura lieu le mercredi 30 juillet, à une heure du soir, dans le local de l'établissement, aux Récollets.

Celle des Ecoles des Frères de la doctrine chrétienne (de la Visitation et de Saint-Pierre) aura lieu la veille, mardi 29 juillet, à une heure et demie, dans la cour de l'établissement, montée du Fort.

C'est aujourd'hui, 24 juillet, que commencent les jours caniculaires, dont la durée se prolonge jusqu'au 26 août.

A l'heure où nous mettons sous presse, dit l'*Union libérale*, nous recevons de Chinon la dépêche suivante :

« Deux locomotives de ballast se sont rencontrées mardi soir près de Chinon, sur la ligne actuellement en construction de Chinon à Bressuire par Loudun.

» Il y a eu un mort et dix-neuf blessés.

» Le conducteur des travaux s'est suicidé.

» A demain les détails. »

On lit dans l'*Union de l'Ouest*, d'Angers :

Nous avons eu, mardi soir, de 8 heures et demie à 9 heures et demie, un orage assez violent.

Parti du sud, il a passé sur la ville se dirigeant vers le nord. Il est tombé un peu de pluie.

A 9 heures, des maisons ayant vue sur la campagne, du côté de la Loire, on apercevait une vive lueur, comme un foyer d'incendie placé, autant qu'on en pouvait juger, sur les hauteurs d'Erigné.

Est-ce la foudre qui aurait occasionné un incendie ?

Nous ne tarderons pas probablement à être fixé sur ce point.

Mardi, un thermomètre exposé au soleil a marqué près de 50 degrés.

*P. S.* D'après de nouveaux renseignements, l'incendie aurait éclaté, pendant l'orage, au Plessis-de-Juigné. Une meule de foin et plusieurs corps de bâtiments auraient été la proie des flammes.

Un bien triste accident vient de porter le deuil dans une honnête famille de Langeais. Mardi, vers 7 heures du soir, quatre enfants dont le plus âgé n'a pas dix ans, se livraient à leurs jeux habituels ; ils étaient assis sur deux énormes billes de noyer disposées sur un terrain à pic, lorsque, tout-à-coup, une de ces billes mesurant 2 m. 50 de longueur sur 1 m. 50 de circonférence a roulé sur un contre-bas de 4 m. 50 de profondeur, entraînant une petite fille qui a été écrasée sous cette pesante masse.

Cette pauvre enfant, nommée Eugénie Duvoy, avait à peine huit ans ; élevée chez son grand-père, le sieur Duvoy, journalier à Langeais, elle était très-aimable et d'une intelligence au-dessus de son âge. Sa perte sera vivement ressentie par sa famille et aussi par ses nombreux voisins.

Les constatations faites par M. le docteur Herpin, de Langeais, établissent que la mort a été instantanée.

Tous les jours, les enfants du quartier venaient jouer sur ces troncs d'arbres ; on

présume qu'un des enfants aura retiré ou déplacé les cales qui retenaient cet énorme bloc.

On lit dans l'*Union libérale*, de Tours :

La saison des bains froids amène toujours avec elle des accidents. Nous en avons déjà eu plusieurs à enregistrer. C'est en y songeant que nous croyons utile de publier les très-sages et très-humains conseils suivants sur les secours à donner aux noyés :

« On enterre vivants les neuf dixièmes des noyés. L'homme que vous croyez mort ne l'est pas. On lui donne une demi-heure de soins, puis on croit tout fini, et on l'abandonne, quand souvent ce n'est qu'au bout de trois à six heures de soins les plus intelligents et les plus continus que l'on réussit à ramener le souffle de vie qui existe encore à l'état latent chez le noyé.

» Frictions énergiques ; sacs de sable chaud aux pieds, sur le ventre, aux côtés de la poitrine ; couvertures et serviettes chaudes ; air atmosphérique porté dans les poumons par le nez, à l'aide d'un soufflet, en comprimant l'autre narine ; liqueurs alcooliques en frictions sur les tempes, sur la poitrine, et introduites en petites quantités dans la bouche. Ayez deux pipes : avec l'une vous fumez et avec l'autre vous introduisez la fumée dans le rectum du noyé. L'expérience a prouvé que c'est dans les intestins qu'il faut aller chercher, par cette excitation, la dernière étincelle de vie, ce qui revient à dire que ce qui vit le plus longtemps chez nous ce sont les intestins.

» Enfin, si tout cela ne réussit pas, attaquez le corps nu du noyé à grands coups de fouet, ou avec des fers rouges promenés sur la poitrine. Aux grands maux de grands remèdes. L'essentiel est de tâcher de produire une sensation. On a ramené à la vie, par l'emploi judicieux de ces moyens, des noyés qui étaient restés sous l'eau pendant plusieurs heures. »

## Agriculture.

On est en moisson dans tout le Midi. La gerbe donne un déficit ; c'est un fait reconnu. Ce déficit, qui varie du sixième au quart sur le rendement en gerbes de l'an dernier, ne doit pas, dans de telles conditions, être pris au pied de la lettre. L'an dernier, la récolte dans le Midi a été excellente en paille et en grain. Le déficit constaté cette année n'est peut-être, à bien prendre, que l'équivalent de l'an dernier ; de telle sorte que l'on arriverait ainsi à croire que la récolte dans le Midi est bonne ordinaire. Nous serons, du reste, fixés d'ici une quinzaine de jours, et l'achèvement des dépiquages nous éclairera complètement sur le rendement général de la récolte méridionale.

La moisson est commencée dans la Dordogne et les Charentes ; on ne se prononce nulle part sur le rendement, soit en gerbes, soit en grains. On veut attendre, à peu près partout, que l'on soit complètement renseigné.

La moisson est commencée dans la partie sud de l'arrondissement de Château-Gontier.

Nous avons visité un grand nombre de champs, dans diverses localités, et pris des renseignements auprès de personnes compétentes. On peut espérer aujourd'hui avoir une récolte moyenne ordinaire, comme quantité, et généralement de belles qualités. Nous croyons cependant que, sur la hauteur, les froments seront un peu glacés.

Depuis le commencement de la semaine écoulée, on coupe activement le blé dans plusieurs communes de la Loire-Inférieure. On espère que le rendement sera meilleur qu'on ne l'avait d'abord préjugé. La paille sera rare, mais le grain paraît nourri. On n'indique pas encore de cours pour les blés nouveaux.

Dans certaines contrées, le râtelage et le glanage sont devenus de véritables abus, et des journaliers dont le concours serait utile et même nécessaire, refusent ce concours pour glaner, sans attendre même que les gerbes soient enlevées du champ.

Rappelons qu'un décret de novembre 1850 autorise les maires à ne délivrer de permis de glanage qu'aux vieillards, aux femmes infirmes et aux enfants. Si tous les maires veillaient à l'exécution de ce décret, les glaneurs ne refuseraient pas leurs journées et auraient d'ailleurs un profit supérieur au

médiocre avantage qu'ils trouvent à glaner.

Un autre décret, du 9 décembre 1859, interdit aux glaneurs l'usage du râteau en fer.

Il est à remarquer, à ce sujet, que beaucoup de cultivateurs croient ne pouvoir utiliser le râteau à cheval que dans les prairies ; on l'emploie aussi à râtelier les champs moissonnés ; dès que la moisson est mise en gerbes. Le râtelage abrège la besogne des javeuses ; en moins de deux heures, le râteau à cheval ramasse tout ce qui traîne dans un champ d'un hectare.

Les chardons sont en fleur. Bientôt leurs aigrettes seront prêtes à se détacher et à répandre partout leurs semences. On ne saurait donc trop recommander aux maires d'ordonner par des arrêtés l'arrachage des chardons, non-seulement dans les propriétés privées, mais dans les fossés et sur les talus qui bordent les chemins publics. Suivant les règlements d'administration, ce travail peut être prescrit, sur les voies publiques, aux cantonniers et à leurs auxiliaires et doit être exécuté à la diligence et sous la responsabilité des agents-voyers.

On assure que le gibier, surtout le gibier à plumes sera très-rare cette année. Les couvées ont été maltraitées par les gelées d'avril, les temps froids et pluvieux. Ces intempéries ont nuï aussi à la reproduction des lièvres. Les chevreuils n'ont pas trop souffert. Il est donc plus que jamais important de réprimer le braconnage et surtout d'arrêter ces tueries d'oiseaux, ces chasses désordonnées avec des engins prohibés qui portent un si grave préjudice à l'agriculture. La destruction des oiseaux nous mettra dans l'impossibilité de nous défendre contre les insectes.

La Cour de Lyon vient de rendre un arrêt qui n'intéresse pas moins le monde agricole que le monde cynégétique.

Cet arrêt range les lapins de garenne dans la chasse des animaux nuisibles, sans se préoccuper de la question de savoir s'il existe un arrêté préfectoral, et décide que la chasse des lapins aux furets peut avoir lieu en tout temps, du fait du propriétaire auquel ils causent un dommage, ce moyen étant indiqué par la loi de 1844.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1873.

NAISSANCES.

Le 2. — Camille Jamin, rue de la Visitation.

Le 5. — Eugène Richet, rue Saint-Nicolas. — Louis-Alphonse Briau, rue du Portail-Louis.

Le 7. — Jules-Guy Péan, rue de la Basse-Ille.

Le 9. — Louis-Henri Cornilleau, rue de la Tonnelle.

Le 10. — Marie-Hermance Pasquier, hameau de Beaulieu.

Le 11. — Léger Crochu, rue de Fenet.

Le 12. — Constance Pic, place de la Biliange. — Léon-Alphonse Tenneguïn, quai de Limoges. — Louis Droucheau, rue Saint-Nicolas. — Juliette Claveau, rue Saint-Nicolas.

Le 13. — Eugène-Ernest-Félix Richault, levée d'Enceinte.

Le 15. — Alexis-Arthur Tézé, rue de la Chouetterie. — Jeanne-Augustine Bouju, rue Saint-Jean.

Le 16. — Marceline-Georgette Pinet, rue de Fenet.

MARIAGES.

Le 1<sup>er</sup>. — Alexandre Mauboussin, employé de chemin de fer, et Marie Péridy, couturière, tous deux de Saumur. — Louis Rimbault, cordonnier, du Coudray-Macouard, et Jeanne-Marie-Françoise-Joséphine Bizeul, domestique, de Saumur.

Le 7. — Louis Ballu, tailleur de pierres (veuf), et Jeanne Hupont, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Le 8. — Louis Albert, avoué-licencié, et Marie-Alphonsine Champeaux, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 9. — Joseph-François-Désiré Gorron, employé de chemin de fer, du Mans, et Marie-Pauline Paga, couturière, de Saumur.

Le 14. — Louis Blain, bijoutier, et Isabelle-Marie Hioring, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Aimé Charretier, pâtissier, et



Léonie Hubert, sans profession, tous deux de Saumur. — Joseph-Adolphe Delhumeau, plâtrier, et Louise Baranger, couturière, tous deux de Saumur. — Ernest Lointier, peintre en bâtiment, et Marie-Louise Isidor dit Palatini, couturière, tous deux de Saumur.

### THÉÂTRE.

Les artistes des Variétés qui, il y a peu de temps, nous ont déjà fait passer une si agréable soirée, veulent bien revenir, avant leur rentrée à Paris, se montrer de nouveau sur notre scène.

Ainsi, dimanche prochain 27 juillet, nous pourrons applaudir encore MM. Baron, Daniel Bac, Cooper, M<sup>lles</sup> Cellini et A. Lariche.

Le spectacle sera composé comme suit :  
1° Le *Bonhomme Jadis*, dans lequel M. D. Bac obtint tant de succès il y a sept ans ; 2° *Une Fausse Joie*, jolie comédie de M. Deslandes ; 3° la *Bénédiction*, de François Coppée, dite par M. Daniel Bac ; 4° une *scène d'imitation de M. Capoul* dans la romance de *Martha*, extraite de la revue des Variétés, par M. Cooper ; 5° le *Livre bleu*, joyeuse pièce de MM. Labiche et Ernest Blum.

### L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1586. — 19 Juillet 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : le séjour du Shah à Paris. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. Cherville (suite). — La planète Mars, d'après les dernières observations astronomiques, par M. Camille Flammarion. — Revue litté-

raire : livres nouveaux, par M. Jules Claretie. — Bulletin bibliographique. — Échecs.

Gravures : Le Shah de Perse à Paris : visite au tombeau de Napoléon I<sup>er</sup>. — Le dîner de gala donné en l'honneur du Shah au palais de Versailles : aspect de la galerie des Glaces au moment de l'entrée des convives. — La Fête de Versailles : retour du Shah à Paris, après l'illumination du bassin de Neptune. — La grande revue du bois de Boulogne : le Shah de Perse et le Président de la République arrivant sur la pelouse de Longchamps. — La fête de nuit du 13 juillet : aspect général, vue prise au-dessus du Trocadéro. — Défilé de la retraite aux flambeaux sur les rampes du Trocadéro. — La représentation de gala à l'Opéra : la loge d'honneur. — Le Shah de Perse au palais Bourbon : la toilette, le bain, le repas, la chambre à coucher. — Salon de 1873 : *La neige*, tableau de M. Daubigny ; — *Melantho*, par M. Allouard. — Rébus.

Sous ce titre collectif : LE PROCÈS DES CÉSARS, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres :

*Auguste, sa famille et ses amis* (4<sup>e</sup> édition) ;  
*Le Sang de Germanicus* (3<sup>e</sup> édition) ;  
*Tibère et l'héritage d'Auguste* (3<sup>e</sup> édition) ;  
*Titus et sa dynastie* (2<sup>e</sup> édition).

LE PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

### AVIS IMPORTANT

Concernant les personnes atteintes de TUMEURS.

Nous pensons être utiles à certains de nos lecteurs en leur désignant ici les principales affections chirurgicales traitées par le Docteur Ed. Darbez, à sa clinique spéciale, 44, rue de Turbigo, à Paris : Adénites (Ecroelles), Adénomes du sein, Cancers, Squirrhés et Eucéphaloïdes du sein, Cancroïdes, Engorgements laiteux, Hémorroïdes, Hydarthrose, Hydrocèles, Kistes, Lipômes, Loupes, Polypes, Tumeurs blanches.

Le Dr Darbez reçoit à son cabinet, 44, rue de Turbigo, tous les jours, de 2 à 4 heures, excepté le samedi et le dimanche, ces deux jours étant absorbés par les voyages en province.



SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

### REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière* de Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements,

constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La *Revalescière* Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout ; je disais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la *Revalescière*, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la *Revalescière* Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JUILLET 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	56 35	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	755	5	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	280	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	81 60	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	447 50	»	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	412 50	»	5
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit Mobilier	377 50	»	»	3 75	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 45	»	»	Crédit foncier d'Autriche	847 50	7	50	»	»				
— libéré	90 80	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	353 75	»	»	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	209 50	»	50	Est, jouissance nov.	507 50	»	»	1 25	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	426 25	»	4 75	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	860	»	»	2 00	»				
— 1865, 4 %	445	»	1 25	Midi, jouissance juillet.	585	»	»	1 25	»	Orléans	273 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288	»	3	Nord, jouissance juillet.	991 25	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	270	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246	»	2 5	Orléans, jouissance octobre.	825	»	1 25	»	»	Est	269 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	4210	»	5	Ouest, jouissance juillet.	522 50	»	»	1 25	»	Nord	278 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	156 25	1 25	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	965	»	»	»	»	Ouest	270	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	453 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	687 50	»	»	»	»	Midi	273	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	362 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13	»	»	50	»	Deux-Charentes	255	»	»
										Vendée	240	»	»

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 34 s.

Études de M<sup>re</sup> LORIOI DE BARNY, notaire à Angers, GABEAU, notaire à Baugé, et ROGERON, notaire à Beaufort.

### A VENDRE A L'AMIABLE.

#### LES DEUX BELLES PROPRIÉTÉS

Ci-après, Situées commune de Saint-Georges-du-Bois, et, par extension, commune de Fontaine-Guérin, à six kilomètres de Beaufort.

1° Le DOMAINE DU CHATEAU, comprenant maison de maître, dite le Château de Saint-Georges, servitudes et vastes dépendances, d'une contenance totale de 49 h. 45 a. 50 c.

2° La PROPRIÉTÉ BOIS CLAIR, comprenant maison de maître en très-bon état, vastes servitudes, chapelle, réserves, la métairie de Bois-Clair et les trois closiers de la Haudrière, de la Jactière et de la Cousinière ; le tout d'une contenance de 43 64 20

Contenance totale. 93 07 50

Vue magnifique sur le bassin de la Loire.

Pour plus de renseignements, voir les affiches.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser :

1° A M. MOTAIS, expert à Angers, rue du Mail, n° 10 ;

2° A M. GRIFFATON, expert à Beaufort ;

3° A M<sup>re</sup> LORIOI DE BARNY, notaire à Angers ;

4° A M<sup>re</sup> GABEAU, notaire à Baugé ;  
5° A M<sup>re</sup> ROGERON, notaire à Beaufort-en-Vallée. (284)

### A LOUER PRÉSENTMENT.

#### UNE JOLIE MAISON

Sise aux Rosiers, au bord de la Loire,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve VIDAL, aux Rosiers. (270)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

### AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

### LIGNE RÉGULIÈRE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE Nantes et les Ports de la Manche, DE BRISTOL.

DÉPART TOUS LES 15 JOURS.

Steamer *African*, capitaine Chase, partira le 3 juillet pour Bristol et Cardiff.

A. ALBERT, agent de la ligne, à Nantes.  
TH. DENIS, courtier, à Nantes.

### A VENDRE

D'OCCASION,

#### BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

### MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux Supérieurs par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

**AVIS AUX DAMES**  
N'ACHETEZ PLUS DE PANAMA Pour 25 centim. épiciers  
AVEC LA PANAMINE ROZIERE  
ON NETTOYE TOUTES LES ÉTOFFES AUSSI BIEN QUE LE DÉGRAISSEUR  
**LA PANAMINE ROZIERE**  
se dissout dans l'eau.  
On peut nettoyer immédiatement.